Ontario

Ministry of Education
Ministry of Training, Colleges and Universities

Special Education Monographs
No. 3: Exceptional Pupils with Mild Intellectual Handicaps in Secondary Schools

Special Education Branch, August 1986

Table of Contents

1. Purpose
2. The Education Mandate
3. Who are the Exceptional Pupils with Mild Intellectual Handicaps?
4. Planning the Secondary School Program
5. Courses of Study
6. Making Knowledge Useful
7. Cognitive Strategies for Teachers
    a. Concept Learning
    b. Thinking Skills
    c. Communication Skills
    d. Study Skills
    e. Evaluation

---

1. Purpose

This monograph has been prepared to assist secondary school teachers in developing courses of study for, planning lessons for, and teaching exceptional pupils with mild intellectual handicaps. The following areas are addressed:

- structuring a pupil's learning program;
- organizing the school and the class;
- encouraging reading and literacy skills;
- promoting a positive self-concept and social skills.

The general suggestions that follow are applicable to all curriculum guidelines

2. The Educational Mandate

The Education Act requires that all students, including exceptional pupils, receive an education suited to their needs and abilities. An exceptional pupil is defined in the legislation as one whose "behavioural,

101-06856/

communicational, intellectual, physical, or multiple exceptionalities are such that he is considered to need placement in a special education program by a committee of the board."

Special education programs may be conducted in a variety of settings, such as a regular classroom, a resource or withdrawal program, a self-contained class, or a special school.

After an Identification, Placement and Review Committee (I PRC) has identified a student as exceptional, it recommends an appropriate placement. A plan that includes specific objectives and provides for continuous assessment and evaluation must then be developed. The placement must be viewed at least once a year, although a parent may ask for a review at any time after the student has been in the placement for three months.

3. Who Are the Exceptional Pupils with Mild Intellectual Handicaps?

Intellectually handicapped students identified as exceptional at the elementary level or upon entry to the secondary school have a limited ability to read, write; and perform basic numeracy tasks. The complexity of the secondary school organization, coupled with difficult text material and the abstract content of many secondary school courses at the general and advanced levels, heightens these students' anxiety and interferes with their performance. These students may:

- have had previous school experiences that were negative or frustrating;
- have difficulty accepting constructive criticism;
- demonstrate extremes in behaviour;
- have problems with any change in routine;
- require reassurance to establish and maintain teacher/pupil trust;
- be bored;
- have met with little success in academic achievement;
- have problems with reading, writing, and organizing;
- have a language deficit that inhibits academic growth;
- need to develop more independence;
- have rejected academic subjects as being unimportant;
- have little self confidence in relating to others;
- be reluctant to participate in school tasks and activities.

Other factors, such as previous teachers' comments on student performance, data from Ontario Student Record folders, and current teachers' commitment to working with mildly intellectually handicapped students, should also be considered.

4. Planning the Secondary School Program

Students moving from elementary to secondary schools must adjust to a

new learning environment. It is important that the students' special needs be identified upon entering the secondary school. A close liaison between the secondary school and the elementary school is necessary for students with mild intellectual handicaps to receive appropriate programming from the beginning of their secondary school experience. Specific arrangements are essential for these students to gain confidence and self-esteem in the secondary school program.

When assigning these students to teaching situations, the following elements of student performance should be considered:

- language achievement;
- verbal and non-verbal reading abilities;
- mathematics achievement;
- achievement in school tests and examinations;
- attitude to school and personal qualities;
- peer and adult relationships;
- motivation and task commitment;
- other elements, such as spelling ability, foreign language ability, parent and student expectations, artistic abilities, natural physical skills, hobbies, and leadership qualities.

5. Courses of study

Courses are developed from Ministry of Education curriculum guidelines. Section 2.3 of the circular *Ontario Schools: Intermediate and Senior Divisions* (OSIS) points out that "learning experiences must correspond with the pupil's needs, abilities, interests and aspirations, but may differ in content, process, product and evaluation. Special education programs, therefore, will involve modifications to the kind, breadth, depth and pace of these experiences."

Students' needs can be met by:

- combining compulsory and optional credits;
- adapting course content;
- using special teaching strategies in the classroom;
- emphasizing a supportive learning environment.

Ministry of Education curriculum guidelines outline provincial policy expectations for the development of courses of study. The task of developing the course of study, including adapting and implementing the course, rests with the teacher.

It is important that teachers responsible for developing courses of study be aware of the knowledge, skills, and attitudes of a particular student or group of students. A teacher can help students complete a course successfully by carefully adapting the course. This may be done by:

- planning alternative teaching strategies;

- devising appropriate evaluation techniques;
- providing materials at the pupil's instructional learning level.

The teacher is responsible for preparing a course of study that is comprehensible to the student and reflects the intent of the guideline. The course should motivate the student to learn, encourage thinking and reasoning, and maintain the student's interest.

Not all subjects offered in a secondary school will be offered at all three levels of difficulty. Section 4.6 of OSIS states that "many courses will be offered at only one level of difficulty, but where circumstances permit and where the needs of different students can be accommodated by offering courses at two or more levels of difficulty, such levels should be offered. This is particularly important in the required subjects, since their successful completion is necessary for the earning of a diploma."

Content adaptation is not a process of simply changing levels of difficulty. **Change in content, instructional approach, and evaluation must occur.**

OSIS (4.6) further states that "**courses developed at any of the three levels of difficulty may be adopted to meet the learning needs of exceptional pupils. This adaptation would normally be arranged by the principal of the school.**" Courses at the basic level are "designed to focus on the development of personal skills, social understanding, self-confidence, and preparation for the world of work. The academic work and related skills should be perceived by the student as being **personally useful.**"

6. Making Knowledge Useful

There is considerable emphasis in OSIS on the personal usefulness of knowledge for all students. The task of adapting courses to reflect individual needs and abilities is a prime responsibility of the teacher.

"Life skills are abilities that are useful to a person in everyday life" (OSIS, Section 2.9). OSIS gives a sample list of eleven such abilities:

- using language with clarity and accuracy;
- analysing ideas expressed in pictures, prose, or conversation and discussion;
- distinguishing fact from opinion;
- computing;
- organizing time;
- reasoning practically;
- planning projects by identifying the purpose and action steps and by setting a time line;
- establishing priorities;
- reading a newspaper and viewing television and films with discrimination;

- evaluating the quality of one's own work;
- treating others with courtesy and respect.

Many mildly intellectually handicapped students plan to enter the workforce directly from secondary school. Their programs should involve them in practical studies. In such cases, courses may emphasize practical studies in the form of a school-related package. Section 5.9 of OSIS notes that "teachers can build relationships among courses within a particular package to facilitate direct entry by students into employment or into training in a particular area of study."

A student taking technical courses should enrol in English courses that relate to the reading of technical manuals and in mathematics courses that relate to the practice of technical mathematics. Such courses should be jointly planned by all teachers involved in the delivery of the package.

The importance of co-operation among teachers cannot be overemphasized. The principal should provide opportunities for resource teachers and/or subject specialists to meet regularly to discuss course adaptations for effective programming. The meetings must incorporate ongoing discussions of course aims, content, materials, and teaching methods, and provide opportunities to exchange views on individual student needs. such discussions will provide a much-needed forum for curriculum development, implementation, and review.

Flexibility in course selection and course workload for the students can be greatly increased through the provision of thirty 114 credit modules as provided by section 4.5 of OSIS.

Section 5.11 and 5.12 of OSIS provide program-delivery alternatives that relate in-school courses to the world of work. These sections ensure that courses having cooperative education and work experience components fit the rationale and intent of Ministry of Education curriculum policy.

Section 5.11:

> A co-operative education course consists of an in-school component and an out-of-school component so that learning and experience area combined in an educationally beneficial way. Co-operative education courses can develop skills that are needed in a social service activity, business, a vocational pursuit, or some special activity or study in the community, provided that the out-of-school learning enhances the educational experience of the students involved.

Section 5.12:

> Work experience provides the student with a learning opportunity in the workplace, under the supervision of an employer for a limited period of time within a credit course. As a component of the student's program, work experience provides opportunities to practice and reinforce the vocational skills and technical or business knowledge acquired in school.

7. Cognitive Strategies for Teachers

Successful learning depends largely on teaching strategies matching students' learning needs. Some students require considerable structure in the presentation of material and assistance in organizing their work. They may also benefit from a teaching approach that is multisensory in nature.

a. Concept Learning

Mildly intellectually handicapped students may not easily understand certain concepts and may tend to forget them. Therefore, teachers need to:

- be as concrete as possible, and move from the concrete to the representational to the abstract. Abstract thought, such as estimating and inferring, is often difficult;
- present concepts from different points of view;
- keep learning periods short, and provide simple explanations;
- use repetition and drills;
- try to complete lessons in single sessions
- use applications; deal with facts before moving into discussion;
- use personal experiences;
- have a rich stock of visual and concrete aids;
- reduce symbolism, such as that sometimes found in mathematical and scientific formulae;
- allow time for discussion of ideas; talking it out may be the best way to arrive at understanding.

b. Thinking Skills

Students may need opportunities to develop thinking, reasoning, and decision-making skills. Teachers should:

- provide opportunities for advancing these skills with puzzles, games, and logic problems;
- use classroom situations to demonstrate simple steps in problem-solving;
- provide direct instruction to assist students through the problem-solving process.

c. Communication

The teaching of reading, writing, listening, and speaking requires special attention. A teacher should be willing to try a variety of approaches, such as:

- choosing interesting reading materials;
- using Adult Basic Education materials for reluctant readers;
- reading to students. Some learn best this way, and it helps to

increase the attention span;
- presenting textbook material on tape, so that students can listen to it;
- giving careful attention to vocabulary. Subject-specific vocabulary should be introduced when needed. Simpler terms may have to be substituted for technical vocabulary; for example, "top" and "bottom" instead of "numerator" and "denominator";
- allowing time for answers, and encouraging expression rather than "yes" or "no" answers. Questions may have to be reworded or restated.
- giving students opportunities to write with success; using computers. Programmed instruction may be useful.

d. **Study Skills**

Poor organizational skills may stand in the way of learning. Slower-learning students may need more assistance with simple organizational details. Teachers should:

- show students how to take notes during class;
- show students how to use graphic aids such as pictures and diagrams;
- encourage the school librarian to help students locate library materials;
- provide step-by-step instructions for work assignments;
- keep work periods short and use a variety of activities;
- encourage and assist students to organize themselves.

e. **Evaluation**

Evaluation methods should be adapted to the needs of students. Slower-learning students need assistance to improve their reading skills and to interpret and respond to written and oral tests. In addition, they need to understand evaluation methods. When evaluating students, teachers should:

- consider a wide variety of evaluation techniques, such as, oral examinations, in which questions are read or put on tape;
- allow as much time as possible for answers;
- accept answers in point form;
- use short quizzes and objective techniques where appropriate;
- where possible, use pictures and diagrams in questions and allow them in answers.

It is important to review students' performance regularly and to provide consistent and supportive feedback. Reporting should be frequent and constructive. Teachers are encouraged to:

- communicate informally with parents outside the school setting

to discuss mutual concerns;

- send brief notes to parents to highlight particular accomplishments by the student. This may significantly improve the student's image at home;
- telephone parents to emphasize a positive performance. This may strengthen parental pride in the student and help provide the student with a positive self-image;
- help parents and students to set realistic goals in areas where success is attainable.

It is important to keep in mind that when entering the secondary school, intellectually handicapped students may have experienced continued failure and have a poor self image. They sometimes feel confused and left out of the mainstream of student activity.

In the early stages of the secondary school experience, the development of confidence and a positive self-image form the basis of an attitude that will assist students to master specific content, acquire particular skills, and have rewarding school experiences.

Français | Home Page | Search

Ontario
This site is maintained by the Government of Ontario, Canada
© Copyright, Queen's Printer for Ontario

Ontario

Ministère de l'Éducation
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Monographies sur l'éducation de l'enfance en difficulté Numéro trois : Élèves en difficulté du palier secondaire présentant de légères déficiences intellectuelles

Direction de l'enfance en difficulté, août 1986

Table des matières

1. Objectif
2. Le mandat pédagogique
3. Qui sont ces élèves en difficulté présentant de légères déficiences intellectuelles?
4. Planification du programme au palier secondaire
5. Description de cours
6. Mise en pratique des connaissances
7. Méthodes pédagogiques pour les enseignants
   a. Acquisition des concepts
   b. Aptitude à la réflexion
   c. Aptitude à la communication
   d. Aptitude à l'étude
   e. Évaluation

1. Objectif

Cette monographie a pour objet d'aider les enseignants des écoles secondaires dans l'élaboration des cours, la planification des leçons et l'enseignement aux élèves présentant de légères déficiences intellectuelles. Voici les aspects discutés :

- structurer un programme d'apprentissage pour l'élève;
- organiser l'école et la classe;
- encourager la lecture et les aptitudes à l'alphabétisation;
- promouvoir la confiance en soi et la sociabilité.

Les suggestions générales suivantes s'appliquent à tous les programmes-cadres.

2. Le mandat pédagogique

La *Loi sur l'éducation* stipule que tous les élèves, y compris les élèves en difficulté, doivent recevoir une éducation adaptée à leurs besoins et à leurs aptitudes. La législation définit l'élève en difficulté comme étant un élève

« atteint d'anomalies de comportement, de communication, ou d'anomalies d'ordre intellectuel ou physique, ou encore d'anomalies multiples qui appellent un placement approprié de la part du comité [...] dans un programme d'enseignement à l'enfance en difficulté offert par le conseil ».

Les programmes destinés à l'enfance en difficulté peuvent être offerts dans des cadres divers, tels une salle de classe ordinaire, une classe clinique, ou encore une classe ou une école d'élèves en difficulté.

Lorsqu'un comité d'identification, de placement et de révision a établi qu'un ou une élève est en difficulté, il recommande un placement approprié. Il s'agit alors d'élaborer un plan qui comprenne des objectifs particuliers et permette une évaluation continue. Le placement doit être révisé au moins une fois par an; toutefois, un parent peut demander une révision à n'importe quel moment après une période de trois mois.

3. Qui sont ces élèves en difficulté présentant de légères déficiences intellectuelles?

Les élèves présentant des déficiences intellectuelles, et reconnus comme élèves en difficulté au palier élémentaire ou à leur entrée à l'école secondaire, possèdent des aptitudes limitées pour la lecture, l'écriture et l'exécution d'exercices de base en arithmétique. La complexité de l'organisation de l'école secondaire alliée à la difficulté des manuels scolaires et au contenu abstrait de bien des cours dans les écoles secondaires, aux niveaux général et avancé, augmentent l'anxiété de ces sujets et nuisent à leur rendement. Ces élèves peuvent :

- avoir vécu des expériences scolaires négatives ou frustrantes;
- éprouver des difficultés à accepter la critique constructive;
- manifester des comportements extrêmes;
- éprouver de la difficulté à s'adapter aux changements de routine;
- avoir besoin d'être rassurés pour établir et maintenir un rapport enseignant-élève empreint de confiance;
- s'ennuyer;
- n'avoir obtenu que des résultats scolaires décevants;
- éprouver des difficultés à lire, à écrire et à s'organiser;
- éprouver des déficiences de langage qui nuisent aux progrès scolaires;
- avoir besoin d'acquérir une plus grande indépendance;
- avoir abandonné des matières scolaires auxquelles ils attribuaient peu d'importance;
- avoir peu d'assurance dans leurs rapports avec autrui;
- être réticents à participer aux travaux et aux activités scolaires.

Il convient également de tenir compte d'autres facteurs comme les commentaires d'enseignants précédents concernant le rendement de l'élève, les données consignées dans les dossiers scolaires et le niveau d'engagement des enseignants à travailler avec les élèves présentant de légères déficiences intellectuelles.

4. Planification du programme au palier secondaire

Les élèves qui passent de l'élémentaire au secondaire doivent, s'adapter à un nouveau milieu d'apprentissage. Il est important de déterminer les besoins particuliers de ces élèves dès leur entrée à l'école secondaire. Il est essentiel d'établir une liaison étroite entre l'école secondaire et l'école élémentaire pour être en mesure d'offrir aux élèves présentant de légères déficiences intellectuelles un programme approprié dès le début de leurs études secondaires. Il importe que ces élèves bénéficient de dispositions particulières, dans le cadre du programme scolaire au palier secondaire, pour acquérir confiance en soi et respect de soi.

Lorsqu'on place ces élèves dans des situations d'apprentissage, il est nécessaire de tenir compte des aspects suivants du rendement scolaire :

- niveau de compétence linguistique;
- aptitude à la lecture verbale et non verbale;
- compétence en mathématiques;
- résultats des épreuves ou examens scolaires;
- attitude envers l'école et qualités personnelles;
- rapports avec camarades et adultes;
- motivation et volonté d'accomplir les tâches;
- autres facteurs, comme aptitude à l'orthographe et aux langues étrangères, attentes des parents et des élèves, talents artistiques, aptitudes physiques naturelles, passe-temps et qualités de chef.

5. Description de cours

Les cours sont élaborés à partir des programmes-cadres du ministère de l'Éducation. La section 2.3 de la circulaire *Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur** souligne que les «expériences d'apprentissage doivent correspondre aux besoins, aptitudes, goûts et aspirations [des élèves], mais leur contenu, leurs méthodes et leur évaluation peuvent varier. Ces programmes doivent donc pouvoir être modifiés en fonction de la nature, de l'importance et du rythme de ces expériences.»

Pour répondre aux besoins des élèves, on devra donc :

- combiner les crédits obligatoires et à option;
- adapter le contenu des cours;
- utiliser, en classe, des méthodes pédagogiques spécialisées;
- créer en priorité un milieu propice à l'apprentissage.

Les programmes-cadres du ministère de l'Éducation soulignent les attentes de la politique provinciale en matière d'élaboration des descriptions de cours. La responsabilité en ce domaine, et notamment l'adaptation et la mise en oeuvre de ces cours, revient aux enseignants.

* Titre abrégé : *Les écoles de l'Ontario*.

Il importe que les enseignants responsables de l'élaboration des descriptions de cours soient conscients des connaissances, des aptitudes et des attitudes de l'élève ou d'un certain groupe d'élèves. Par une adaptation minutieuse du cours, les enseignants pourront aider les élèves à terminer un cours avec succès. Pour ce faire il s'agit de :

- planifier d'autres méthodes d'enseignement;
- concevoir des techniques d'évaluation appropriées;
- offrir à l'élève un matériel didactique adapté à son niveau d'apprentissage.

Il incombe aux enseignants de préparer une description de cours qui soit compréhensible pour l'élève et qui corresponde aux objectifs du programme-cadre. Le cours doit stimuler l'apprentissage, favoriser la réflexion et le raisonnement et maintenir l'intérêt de l'élève.

Les matières offertes à l'école secondaire ne le seront pas toutes aux trois niveaux de difficulté. À la section 4.6, la circulaire *Les écoles de l'Ontario* souligne qu'« un grand nombre de cours ne seront dispensés qu'à un seul niveau de difficulté, mais lorsque les circonstances s'y prêtent, l'école peut offrir des cours à plus d'un niveau de difficulté afin de mieux répondre aux besoins des élèves. Cela est particulièrement important dans les matières obligatoires, que les élèves doivent avoir suivies avec succès pour obtenir leur diplôme. »

L'adaptation du contenu ne consiste pas simplement à modifier les niveaux de difficulté. **Il s'agit d'effectuer des modifications au contenu, à l'approche pédagogique et à l'évaluation.**

La section 4.6 de la circulaire *Les écoles de l'Ontario* spécifie que : **« quel que soit leur niveau de difficulté, les cours peuvent être adaptés en fonction des besoins des élèves en difficulté. Cette tâche revient généralement à la direction de l'école.** [...] Les cours de niveau fondamental doivent permettre à l'élève de développer ses aptitudes personnelles, sa conscience sociale et sa confiance en lui-même et de se préparer au monde du travail. L'élève doit bien comprendre l'**utilité** des études théoriques et des travaux pratiques. »

6. Mise en pratique des connaissances

La circulaire *Les écoles de l'Ontario* souligne l'aspect pratique des connaissances acquises par l'élève. L'adaptation des cours en vue de tenir compte des besoins et des compétences individuels est une responsabilité primordiale des enseignants.

La section 2.9 de la circulaire *Les écoles de l'Ontario* donne de la préparation à la vie la définition suivante : « on entend par préparation à la vie l'acquisition des connaissances dont on a besoin dans la vie de tous les jours. » La circulaire énumère, à titre d'exemples, onze aptitudes :

- s'exprimer clairement et avec justesse;
- analyser les idées exprimées dans une image, un texte ou une conversation;
- distinguer les opinions des faits;
- calculer;
- planifier son temps;
- avoir l'esprit pratique;
- élaborer des projets en définissant les objectifs poursuivis, les étapes nécessaires et la durée prévue;
- établir des priorités;
- lire un journal ou suivre une émission de télévision ou un film avec un esprit critique;
- évaluer la qualité de son propre travail;
- traiter les autres avec respect et courtoisie.

Un grand nombre d'élèves présentant de légères déficiences intellectuelles envisagent d'entrer sur le marché du travail immédiatement après l'école secondaire. Des cours pratiques doivent être intégrés à leurs programmes d'études. Dans de tels cas, les écoles peuvent mettre l'accent sur les études pratiques en adoptant un programme de cours regroupés. À la section 5.9, la circulaire *Les écoles de l'Ontario* souligne que « les enseignants peuvent, en travaillant en étroite collaboration, tisser des liens entre les cours d'un programme donné en vue de faciliter l'entrée sur le marché du travail ou l'approfondissement d'un domaine d'études particulier. »

L'élève qui suit des cours techniques devrait s'inscrire à des cours de français qui préparent à la lecture de manuels techniques, ainsi qu'à des cours de mathématiques ayant trait à la pratique des mathématiques techniques. Ces cours devraient être planifiés conjointement par tous les enseignants qui offriront les programmes de cours regroupés.

On ne saurait trop insister sur l'importance de la collaboration entre enseignants. il appartient au directeur ou à la directrice d'école de donner aux enseignants de classes cliniques et aux enseignants spécialisés l'occasion de se rencontrer régulièrement et de discuter de l'adaptation des cours pour s'assurer que les programmes rencontrent les besoins des élèves. Il convient d'intégrer, dans ces réunions, des discussions suivies sur les objectifs, le contenu, le matériel didactique et les méthodes pédagogiques, et de prévoir des occasions d'échange sur les besoins individuels des élèves. Ces discussions constituent donc une tribune nécessaire à l'élaboration, la mise en oeuvre et la révision des programmes.

À la section 4.5, la circulaire *Les écoles de l'Ontario* parle de l'inclusion de modules d'une durée de 30 heures donnant droit à un quart de crédit chacun qui permettront une plus grande flexibilité en matière de choix de cours et de volume de travail.

Les sections 5.11 et 5.12 de la circulaire *Les écoles de l'Ontario* proposent d'autres solutions permettant d'offrir des programmes dont les

composantes scolaires sont reliées au marché du travail. Ces sections ont pour objet d'assurer que les cours qui comportent des programmes d'éducation coopérative et des stages en milieu de travail répondent aux finalités de la politique du ministère de l'Éducation en matière de programmes.

Section 5.11

L'éducation coopérative peut aider les élèves à développer des aptitudes qui peuvent être mises à profit dans les services sociaux, le monde des affaires, l'apprentissage d'un métier ou toute autre activité ou étude dans la collectivité, dans la mesure où l'apprentissage extra scolaire enrichit l'expérience éducative de l'élève. Ces cours comportent des composantes scolaires et extra scolaires permettant d'associer de façon heureuse l'apprentissage et l'expérience.

Section 5.12

Les stages en milieu de travail constituent pour les élèves une excellente occasion de mieux connaître le monde du travail, sous la supervision d'un employeur, pour une durée limitée, dans le cadre d'un cours ouvrant droit à des crédits. Lorsqu'il fait partie intégrante du programme de l'élève, le stage lui permet de mettre en pratique et d'approfondir ses aptitudes professionnelles et ses connaissances techniques ou commerciales.

7. Méthodes pédagogiques pour les enseignants

Le succès de l'apprentissage repose en grande partie sur la corrélation entre les méthodes pédagogiques et les besoins d'apprentissage des élèves. Certains élèves requièrent une présentation de matériel très structurée et de l'aide dans l'organisation de leur travail. Ils peuvent également bénéficier d'une démarche pédagogique multisensorielle.

a. **Acquisition des concepts**

Il est possible que les élèves présentant de légères déficiences intellectuelles ne saisissent pas facilement certains concepts et aient tendance à les oublier. Par conséquent, les enseignants doivent :

- être aussi concrets que possible et aller du concret vers l'abstrait en passant par le figuratif. Les opérations de la pensée abstraite, comme l'évaluation et la déduction, sont souvent difficiles;
- présenter des concepts sous différents aspects;
- s'en tenir à des périodes d'apprentissage de courte durée, et donner des explications simples;
- effectuer des exercices structuraux et de répétition;
- s'efforcer de terminer une leçon en une seule séance;
- montrer des applications;
- traiter des faits avant d'entamer la discussion;
- mettre à contribution des expériences personnelles;
- posséder un répertoire varié d'aides visuels et concrets;
- éviter le symbolisme que l'on retrouve parfois dans les formules mathématiques et scientifiques;

- prévoir du temps pour la discussion; l'échange d'idées constitue le meilleur moyen de favoriser la compréhension.

b. **Aptitude à la réflexion**
Il peut s'avérer nécessaire de donner aux élèves l'occasion de développer leurs aptitudes à la réflexion, au raisonnement et à la prise de décision. Pour ce faire, les enseignants doivent :
- créer des situations susceptibles de promouvoir ces aptitudes, par le biais de casse-tête, de jeux et de problèmes logiques;
- utiliser des situations dans la classe pour démontrer, par des moyens simples, les différentes étapes de résolution des problèmes;
- donner des instructions simples pour aider les élèves à comprendre le processus de résolution des problèmes.

c. **Aptitude à la communication**
L'enseignement de la lecture, de l'écriture, de l'écoute et de l'expression exige une attention particulière. Les enseignants doivent être disposés à essayer plusieurs démarches, notamment les suivantes :
- choisir des lectures intéressantes;
- utiliser le matériel destiné à l'éducation de base des adultes, dans le cas des élèves peu enclins à la lecture;
- faire la lecture aux élèves (cette méthode est la meilleure pour certains élèves et aide à prolonger la durée de concentration);
- présenter, sur bande magnétique, le contenu des manuels scolaires afin que les étudiants puissent l'écouter;
- accorder une importance particulière au vocabulaire. Présenter, au besoin, le vocabulaire propre à certaines matières. Des termes plus simples pourraient remplacer le vocabulaire technique; par exemple, « chiffre du haut » et « chiffre du bas » peuvent remplacer « numérateur » et « dénominateur »;
- prévoir du temps pour les réponses, et encourager l'élève à s'exprimer de façon articulée et non par un simple «oui» ou «non». Il peut s'avérer nécessaire de reformuler ou de répéter les questions;
- donner l'occasion aux élèves de rédiger avec succès;
- utiliser l'ordinateur (des didacticiels pourraient s'avérer utiles).

d. **Aptitudes à l'étude**
Des aptitudes médiocres en matière d'organisation peuventêtre un obstacle à l'apprentissage. L'élève dont le rythme d'apprentissage est lent requiert parfois une attention particulière sous forme de simples conseils au niveau de l'organisation. Pour ce faire, les enseignants doivent :
- montrer aux élèves comment prendre des notes durant le cours;
- montrer aux élèves comment utiliser les aides graphiques, comme les illustrations et les schémas;
- encourager le ou la bibliothécaire de l'école à orienter les élèves vers la documentation disponible;

- donner des directives, étape par étape, pour l'exécution des travaux scolaires;
- s'en tenir à des périodes de travail de courte durée et varier les activités;
- encourager et aider l'élève à s'organiser.

e. **Évaluation**

Les méthodes d'évaluation doivent être adaptées aux besoins des élèves. Les élèves dont le rythme d'apprentissage est lent ont besoin d'aide pour améliorer leur aptitude à la lecture et à l'interprétation, et formuler des réponses lors d'épreuves écrites et orales. En outre, ils doivent comprendre les méthodes d'évaluation. Lorsqu'ils évaluent les élèves, les enseignants doivent :

- considérer un large éventail de techniques d'évaluation, par exemple les examens oraux dans lesquels les question sont lues ou présentées sur bande magnétique;
- prévoir le plus de temps possible pour les réponses;
- accepter des réponses sous une forme schématisée;
- lorsque cela s'avère opportun, utiliser de courtes série de questions et faire appel à des techniques objectives;
- lorsque c'est possible, présenter les questions accompagnées d'illustrations et de diagrammes et permettre l'usage de ces aides dans les réponses.

Il importe d'évaluer régulièrement le rendement des élèves et de les encourager. Les rapports doivent être fréquents et constructifs. Les enseignants sont encouragés à :

- communiquer avec les parents hors du cadre scolaire pour discuter de questions d'intérêt commun;
- adresser des notes brèves aux parents pour souligner les réalisations de l'élève (cela peut améliorer considérablement l'image de l'élève dans son milieu familial);
- téléphoner aux parents pour souligner un fait positif (ce geste peut renforcer la fierté des Parents au sujet de l'élève et aider celui-ci ou celle-ci à former une image positive de soi);
- aider parents et élèves à établir des objectifs réalisables dans les domaines où l'élève peut prétendre au succès

Il importe de ne pas oublier qu'à leur entrée à l'école secondaire, les élèves présentant des déficiences intellectuelles ont probablement essuyé des échecs répétés et, de ce fait, ont d'eux-mêmes une image négative. Ils se sentent parfois désemparés et étrangers à la vie de l'école.

Au cours des premières étapes d'apprentissage au palier secondaire, le développement de la confiance en soi et d'une image positive de soi est indispensable pour favoriser, chez l'élève, une attitude qui lui permettra de maîtriser un contenu spécifique, d'acquérir des aptitudes particulières et de vivre des expériences scolaires épanouissantes.

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario (Canada)
© Copyright, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario